ISSN 1246-3442

Session du 17 mai 2019

Election à la Présidence du Conseil départemental

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENTE : **Sophie BORDERIE**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Journaliste Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Nathalie BRICARD** Infirmière
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.** Retraité Maire de Boé Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Laurence LAMY** Fonctionnaire
AGEN 3	**M. Pierre CHOLLET** Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen **Mme Baya KHERKHACH** Salariée
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET** Vétérinaire (en retraite) **Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT** Fonctionnaire Adjointe au Maire d'Agen
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Directeur d'école Maire de Nérac **Mme Marylène PAILLARES** Adjointe au Maire de Nérac
CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.** Représentant de commerce (en retraite) Maire de Prayssas Vice-président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas **Mme Laurence DUCOS** Salariée

COTEAUX DE GUYENNE	**M. Pierre CAMANI** Cadre territorial (en retraite) **Mme Caroline HAURE-TROCHON** Médecin généraliste
FORET DE GASCOGNE	**M. Raymond GIRARDI** Agriculteur (en retraite) Maire d'Argenton Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne **Mme Hélène VIDAL** Fonctionnaire
FUMELOIS	**M. Daniel BORIE** Retraité (SADEFA) Maire de Saint-Vite **Mme Sophie GARGOWITSCH** Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance
HAUT AGENAIS PERIGORD	**M. Marcel CALMETTE** Médaille communale et départementale Médaille d'honneur agricole Retraité Maire de Paulhiac **Mme Christine GONZATO-ROQUES** Fonctionnaire Adjoint au Maire de Monflanquin
LAVARDAC	**M. Michel MASSET** Gérant de société Maire de Damazan Président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas **Mme Valérie TONIN** Agent immobilier Adjointe au Maire de Barbaste
LIVRADAIS	**M. Jacques BORDERIE** Chef d'entreprise 1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot **Mme Séverine BESSON** Agricultrice
MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Médecin généraliste **Mme Emilie MAILLOU** Fonctionnaire

MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne **Mme Sophie BORDERIE** ***Présidente du Conseil départemental*** Infirmière-Anesthésiste
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Comptable (en retraite) Maire de Sérignac-sur-Garonne Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale **Mme Françoise LAURENT** Retraitée de l'Education Nationale
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** Retraité **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maître de Conférence Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Médecin cardiologue (en retraite) Maire de Layrac Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération **Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.** Retraitée Fonction publique d'Etat Maire d'Astaffort
TONNEINS	**M. Michel PERAT** Retraité Maire de Clairac **Mme Line LALAURIE** Retraitée Fonction publique territoriale Maire de Castelmoron-sur-Lot Vice-présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac
VAL DU DROPT	**M. Alain PICARD** Masseur Kinésithérapeute **Mme Danièle DHELIAS** Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas
VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Cadre commercial **Mme Patricia SUPPI** Fonctionnaire

VILLENEUVE 2

M. Patrick CASSANY
Gérant de société
1er Vice-président du Conseil départemental
Maire de Villeneuve-sur-Lot
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Villeneuvois

Mme Catherine JOFFROY
Avocate

LEGENDES :

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

****

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES
Vice-Présidents : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Hélène VIDAL

Membres : Mme Marie-France SALLES, Alain PICARD, Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY
Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD
Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,
Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,
Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Présidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON, Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président :	M. Christian DEZALOS
Vice-présidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL, M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 17 mai 2019

Pages

- Ouverture de la séance du 17 mai 2019 sous la présidence de Mme Line LALAURIE, doyenne d'âge du Conseil départemental, assistée de Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, secrétaire de séance en sa qualité de benjamine de l'Assemblée..... p. 1

- Dépôt des candidatures à l'élection du nouveau Président du conseil départemental, par les présidents de groupe .....p. 3

- Dépouillements des enveloppes et décompte des voix .....p. 4

- Election de Mme Sophie BORDERIE comme Présidente du Conseil départemental.....p. 4

- Vote du rapport n°8009 relatif à la détermination de la composition de la Commission Permanente .....p. 5

- Vote du rapport n°8010 relatif à l'élection des membres de la Commission Permanente et des Vice-Présidents .....p. 5

- Discours de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental .....p. 5

- Discours de Monsieur Guillaume LEPERS, Président du groupe « L'Avenir ensemble » ..... p. 12

- Discours de Monsieur Christian Delbrel, Président du groupe « La Dynamique citoyenne » ... p.14

- Vote du rapport n°9007 relatif à la délégation de compétences à la Commission Permanente..... p. 23

- Vote du rapport n°9008 relatif à la délégation de pouvoirs au Président du Conseil départemental ..... p. 23

- Vote du rapport n° 9009 relatif à la délégation du Conseil départemental au Président en matière de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie ..... p. 23

- Vote du rapport n°8011 relatif à la modification de la composition des commissions spécialisées..... p. 24

- Vote du rapport n°8012 relatif à la modification des représentants du département au sein d'organismes extérieurs suite à la vacance du poste de M. Pierre Costes et à l'élection d'un nouveau président..... p. 24

- Vote n°8013 relatif à Center Parcs qui modifie la désignation des administrateurs, au sein de la société d'économie mixte locale du Rieucourt ..... p. 24

- Vote des motions ..... p. 28

-

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 17 MAI 2019

SOMMAIRE

COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

pages

8008 Election du Président du Conseil départemental 4

8009 Détermination de la composition de la commission permanente 5

8010 Election des membres de la commission permanente et des vice-présidents 10

8011 Modification de la composition des commissions spécialisées 24

8012 Modification des représentations du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs suite à la vacance du poste de M. Pierre Costes et à l'élection d'un nouveau président du Conseil départemental. 24

8013 Center Parcs - rapport modificatif sur la désignation des administrateurs au sein de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) du Rieucourt. 24

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9007 Délégations de compétence à la commission permanente en application de l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales..... 23

9008 Délégation de pouvoirs au président du Conseil départemental en application des articles L.3211-2, L.3221-10-1, L.3221-11, L.3221-12 et L.3221-12-1 du code général des collectivités territoriales 23

9009 Délégations du Conseil départemental au Président en matière de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie..... 23

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
M. Jacques BILIRIT	3 ;4 ;16 ;23
Mme Sophie BORDERIE	5 à 12 ;17 ;21 ;23 ;24 ;27
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	3 ;4 ;
M. Pierre CAMANI	17 à 20 ;26
M. Patrick CASSANY	25
M. Pierre CHOLLET	17 ;26
M. Christian DELBREL	4 ;14 à 16;
Mme Laurence DUCOS	25
M. Raymond GIRARDI	25
Mme Christine GONZATO-ROQUES	21 ;
M. Joël HOCQUELET	26
Mme Line LALAURIE	1 à 3 ;4
M. Guillaume LEPERS	3 ;5 ;12 à 14 ;23 ;24
M. Michel MASSET	26
M. Alain MERLY	25
Mme Patricia SUPPI	27

SESSION SPÉCIALE
ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019

À la suite de la démission de M. Pierre CAMANI de ses fonctions de Président du Conseil départemental le 1er mai 2019, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est réuni le vendredi 17 mai 2019, en application des articles L.3122-2 et L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), afin de procéder à :

- ***l'élection du président du Conseil départemental (rapport 8008) ;***
- ***la détermination de la composition de la commission permanente (rapport 8009) ;***
- ***l'élection des membres de la commission permanente (rapport 8010) ;***
- ***ainsi qu'à l'adoption d'autres rapports liés à ces élections.***

La séance est ouverte à 10 h 10 sous la présidence de Mme Line LALAURIE, doyenne d'âge du Conseil départemental, assistée de Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, secrétaire de séance en sa qualité de benjamine de l'assemblée, et de M. Jacques ANGLADE, directeur général des services.

Étaient présents : M. Barral Bernard, Mme Besson Séverine, MM. Bilirit Jacques, Bocquet Christophe, Mme Borderie Sophie, M. Borie Daniel, Mme Brandolin-Robert Clémence, MM. Calmette Marcel, Camani Pierre, Mme Cambournac Louise, MM. Cassany Patrick, Chollet Pierre, Constans Rémi , Delbrel Christian, Dezalos Christian, Mme Dhelias Danièle, M. Dreuil Jean, Mmes Ducos Laurence, Gargowitsch Sophie, M. Girardi Raymond, Mmes Gonzato-Roques Christine, Haure-Trochon Caroline, M. Hocquelet Joël, Mmes Joffroy Catherine, Kherkhach Baya, M. Lacombe Nicolas, Mmes Lalaurie Line, Lamy Laurence, Laurent Françoise, M. Lepers Guillaume, Mme Maillou Émilie, MM. Masset Michel, Merly Alain, Mme Paillares Marylène, MM. Perat Michel, Picard Alain, Mmes Salles Marie-France, Suppi Patricia, Tonin Valérie, Vidal Hélène.

Absents excusés : ***M. Borderie Jacques (a donné pouvoir à Mme Besson)***
Mme Bricard Nathalie (a donné pouvoir à M. Delbrel)

Mme LALAURIE – Nous allons ouvrir cette séance. Bonjour à chacune d'entre vous et à vous Messieurs également, et au public installé dans la tribune, qui nous observe attentivement. Aujourd'hui, nous ouvrons une séance tout à fait particulière puisqu'il s'agit de l'élection du président du Conseil départemental. Je vais commencer par vous dire quelques mots.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, en ce moment permettez-moi d'avoir une pensée émue pour Pierre Costes, qui m'a précédé dans ce fauteuil comme doyen lors de l'installation de cette assemblée en 2015. Sa voix et son discours sur l'avancée démocratique, la parité résonnent encore dans ma mémoire.

Je n'avais pas réalisé qu'avec son départ j'étais devenue la doyenne de l'assemblée. Aussi, il me revient le privilège d'ouvrir et de présider cette séance d'élection du président.

Si l'on m'avait dit, il y a quelques semaines, que je me retrouverais, ne serait-ce que quelques instants, dans le fauteuil du président, je n'y aurais certainement pas cru. Pourtant, me voilà devant vous ! Triste privilège, à vrai dire, dont je me serais dispensée.

Marguerite Yourcenar disait : « Quand on vieillit, sans doute parce que l'on va moins vite, les honneurs vous rattrapent. » Je vous le confirme, chers collègues, c'est aujourd'hui un honneur pour moi d'assumer la présidence. Je mesure l'importance de la mission qui m'incombe dans ce moment solennel et espère que ce scrutin se déroulera dans les meilleures conditions possibles.

Je ne vous cache pas, non plus, le plaisir que j'ai à partager ce moment avec ma collègue, Clémence, qui a la chance, elle, d'être la benjamine. Deux femmes à la tribune du Conseil Départemental, issues du groupe l'Avenir Ensemble qui plus est ! Que pouviez-vous espérer de mieux, Messieurs ?

Plus sérieusement, si l'élection du président est un exercice classique en début de mandat, l'élection d'aujourd'hui est, quant à elle, un peu plus inhabituelle. Avec la démission en ce début de mois de Pierre Camani de la présidence de notre assemblée, nous sommes dans l'obligation de réélire un Président à moins de deux ans de la fin du mandat. Cette élection revêt donc – même si cela s'est déjà vu auparavant – un caractère exceptionnel pour notre collectivité.

Aussi, permettez-moi de saluer Pierre Camani, maintenant ancien président, l'homme et son implication, qui siège dorénavant parmi nous en simple conseiller départemental. Notre groupe, animé de l'esprit républicain qui le caractérise, lui a d'ailleurs, me semble-t-il, rendu hommage comme il se devait, par la voix de son président, Guillaume Lepers, lors de la dernière commission permanente.

Je souhaite, en tout cas, sous la nouvelle présidence qui s'annonce, que les débats dans notre assemblée soient constructifs et apaisés, toujours au service du Lot-et-Garonne et de ses habitants. L'intérêt collectif doit être au cœur de nos actions. Notre Département possède de nombreux atouts et des acteurs dynamiques. Le nouveau président devra se montrer à la hauteur de leurs attentes et des enjeux qui sont aujourd'hui les nôtres. Il lui faudra de l'investissement personnel, de l'énergie et beaucoup de courage.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Nous allons maintenant passer à la partie plus réglementaire, à l'élection proprement dite, et je vais vous donner la lecture des articles du Code général des collectivités territoriales.

En application des articles L.3122-2 et L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales, en cas de vacance du siège du président, il est procédé à l'élection d'un nouveau président et au renouvellement de la commission permanente dans le délai d'un mois.

Pour l'élection du président, le Conseil départemental est présidé par son doyen d'âge, et la plus jeune membre faisant fonction de secrétaire. Le Conseil départemental ne peut dans ce cas délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents, soit 28 conseillers départementaux. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard ; la réunion peut alors avoir lieu sans condition du quorum.

Le président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental jusqu'au prochain renouvellement. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Maintenant, nous allons passer à l'appel des conseillers départementaux, auquel va

procéder notre secrétaire.

Mme Brandolin-Robert fait l'appel.

Mme LALAURIE. – Je vous remercie. Le président sera élu au scrutin secret uninominal. Il sera élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour les deux premiers tours, et à la majorité relative lors d'un troisième tour éventuel. Et en cas d'égalité des voix, l'élection est acquise, comme on le sait, au bénéfice de l'âge. Avant de commencer, je vous rappelle que la majorité absolue des membres de notre assemblée départementale est de 22 voix. Pour le calcul de la majorité absolue, nous devons nous référer à l'effectif légal du Conseil départemental, qui est de 42, quel que soit le nombre de présents.

En ce qui concerne les délégations de vote, conformément à l'article L.3121-16 du CGCT, j'invite les conseillers départementaux titulaires d'une délégation de vote à la remettre au secrétaire de séance. Il s'agit bien sûr d'une seule délégation par conseiller.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – J'ai deux délégations de vote : M. Borderie Jacques à Mme Besson Séverine, et Mme Bricard Nathalie à M. Delbrel Christian.

Mme LALAURIE. – Merci. Nous allons procéder à l'élection. Vous pouvez constater que nous avons une urne, qu'elle est vide, que nous avons une clé chacune, et je déclare ouvert le premier tour de scrutin pour l'élection du président du Conseil départemental. Il n'est pas nécessaire que le candidat élu président ait fait acte de candidature ; toutefois, j'invite les conseillers départementaux souhaitant se présentant à la présidence du Conseil départemental à déclarer leur candidature pour le premier tour de scrutin. Ces candidatures seront enregistrées par la secrétaire. Oui, Jacques Bilirit.

M. BILIRIT. – Ce n'est pas ma candidature…

Mme LALAURIE. – Je pense, mais je vous donne la parole.

M. BILIRIT. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, j'aurai l'occasion de revenir plus longuement tout à l'heure sur la décision de Pierre Camani, qui amène à cette session si particulière aujourd'hui. Le groupe de la majorité départementale a décidé de présenter une candidature qui permette d'allier à la fois un renouveau attendu et une expérience aujourd'hui connue. Ces deux qualités seront remplies par celle qui est ici ma voisine, mais également ma binôme dans le canton de Marmande 2. Mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Sophie Borderie à la présidence du Conseil départemental.

Mme LALAURIE. – Oui, Guillaume Lepers.

M. LEPERS. – Chers collègues, voir Line présider, aujourd'hui, cette assemblée nous donne, évidemment, des envies de changement de majorité. Certes, nous connaissons tous la réalité des rapports de force qui, à ce jour, sont ceux de notre hémicycle. La démission de Pierre Camani n'y change rien et le résultat est connu d'avance. Toutefois, aujourd'hui encore, nous ne nous défilerons pas.

Dans un esprit de responsabilité et par respect pour les citoyens qui nous ont fait confiance lors des dernières élections, par respect également de tous les Lot-et-Garonnais qui souhaitent qu'une autre ligne politique préside aux destinées du Lot-et-Garonne, nous avons décidé de présenter une candidature. En tant que président du groupe « L'Avenir Ensemble », je me porte donc candidat.

Cette candidature est certes symbolique au vu des rapports de force. Mais cette candidature a une véritable logique. Elle porte une autre voix, un autre regard sur la façon de faire de la politique, plus proche des réalités de territoire et du monde entrepreneurial, plus proche des citoyens. Elle incarne un autre regard sur le positionnement du Département au sein du territoire.

Une candidature symbole de la reprise en main du Département pour en faire un véritable partenaire dans le développement d'infrastructures, pour lui redonner son rôle de moteur du développement dans le territoire. Cela passera par la défense de ce qui fait notre ADN : l'agriculture. Mais aussi par un véritable développement du tourisme. Il nous faut profiter davantage de nos atouts pour attirer toujours plus d'entreprises et accompagner les talents de demain. Encourageons nos commerçants, nos artisans, nos PME, qui sont les forces vives de nos territoires.

Cette candidature porte également une envie de moderniser le fonctionnement de cette institution, de dépoussiérer les usages et de sortir des vieux clivages pour s'inscrire dans la modernité, une envie de travailler plus efficacement avec l'ensemble des collectivités, une envie de mettre de l'efficacité au sein de nos politiques publiques, une envie de défendre efficacement les territoires ruraux… Au fond, notre victoire, dès à présent, permettrait de ne pas attendre deux ans pour remettre notre Département sur les rails du développement.

Il y a quelques années, notre groupe subissait des attaques infondées sur ses compétences et son travail dans cet hémicycle. Aujourd'hui, nous avons de l'expérience, le sens des responsabilités, des propositions concrètes et surtout une vision claire sur l'avenir.

Aussi, même si nous ne faisons pas d'illusion sur le résultat des votes de ce matin, nous avons fait le choix de présenter aux Lot-et-Garonnais une autre alternative : une alternative positive, dynamique et crédible.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Donc, par ordre alphabétique, nous avons deux candidatures : Mme Borderie Sophie et M. Lepers Guillaume.

Mme LALAURIE. – Je vous propose, conformément à la tradition, que chaque groupe désigne un scrutateur pour veiller au dépouillement.

M. BILIRIT. – Nous proposons Daniel Borie pour le groupe de la majorité départementale.

M. LEPERS. – Rémi Constans, pour le groupe « L'Avenir Ensemble ».

M. DELBREL. – Et comme je n'ai pas le choix, moi-même, pour le groupe « La Dynamique Citoyenne ».

Mme LALAURIE. – Très bien. Des bulletins de vote ainsi que des enveloppes ont été placés à côté de la table de l'isoloir. Nous allons passer aux opérations de vote. À l'appel de votre nom, vous vous avancerez vers l'isoloir, vous déposerez votre enveloppe dans l'urne, et le conseiller titulaire d'une délégation doit se faire connaître et votera une seconde fois à l'appel de son nom. Clémence va procéder à l'appel de chacun d'entre nous.

Opérations de vote.

Mme LALAURIE. – Tout le monde a voté. Je déclare clos ce premier tour de scrutin et j'invite les scrutateurs à nous rejoindre à la table de dépouillement.

Dépouillement des enveloppes et décompte des voix.

Mme LALAURIE. – Mesdames et Messieurs, je vous communique les résultats de cette élection. Je vous annonce que le nombre de votants s'est élevé à 42 ; le nombre d'abstentions, 0 ; le nombre de bulletins blancs, 2 ; le nombre de bulletins nuls, néant. Les suffrages exprimés, tous confondus totalisent 40 voix. Mme Borderie obtient 26 voix, M. Lepers 14 voix. Mme Sophie Borderie étant la candidature ayant obtenu la majorité absolue des membres du Conseil départemental, soit plus de 22 voix, je la déclare élue présidente du Conseil départemental et l'invite à me rejoindre.

Applaudissements.

Mme LALAURIE. – Je vous félicite et vous cède la place.

Mme la PRÉSIDENTE. – Chers collègues, je vous remercie de votre confiance. Avant de procéder aux interventions d'usage, il nous appartient de procéder au vote du rapport 8009 relatif à la détermination de la composition de la commission permanente, conformément aux termes des articles L.3122-4 et L.3122-5, alinéa 1er, du Code général des collectivités territoriales :

Article L.3122-4 : « Le Conseil départemental élit les membres de la commission permanente. La commission permanente est composée du président du Conseil départemental, de quatre à quinze vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du Conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. »

Article L.3122-5 : « Aussitôt après l'élection du président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente. »

Aussi, je vous propose de fixer la composition de la commission permanente, outre le président, membre de droit, à 12 vice-présidents et 29 membres, soit un total de 42 élus. Cette composition est identique à celle que nous avons mise en place lors du dernier renouvellement. Je soumets donc au vote des trois groupes le rapport 8009.

M. LEPERS. – J'ai déjà une petite question, Madame la Présidente, pour nous expliquer comment vous définissez le classement dans la commission permanente. Non que Rémi Constans soit très vexé de ne pas comprendre qu'avec un « C » il soit si bas… C'est juste pour comprendre.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est lié au principe de parité.

M. LEPERS. – D'accord. Mais pas dans l'ordre alphabétique. Désolé, Rémi. Les derniers sont les premiers.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je soumets au vote des trois groupes ce rapport 8009. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté par 28 voix Pour et 14 Abstentions (groupe « L'Avenir Ensemble ».

Je constate maintenant qu'il est 10 h 45. Mes chers collègues, nous devons maintenant examiner le rapport 8010 relatif à l'élection des membres de la commission permanente et des vice-présidents. Je vous rappelle les dispositions de l'article L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales : « Les membres de la commission permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste. Chaque conseiller départemental peut déposer une liste de candidats. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes doivent être déposées auprès de moi dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental relative à la composition de la commission permanente. » Soit à 11 h 45 au plus tard.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Mesdames et Messieurs, présents dans les tribunes réservées au public,

Chers internautes,

Alors que l'assemblée départementale vient de m'élire présidente du Département du Lot-et-Garonne, je souhaite adresser une série de remerciements :

Tout d'abord à Line Lalaurie qui, en qualité de doyenne de l'assemblée, a prononcé le discours d'ouverture de cette séance d'installation. J'ai aussi une pensée, à cet instant, pour notre

regretté collègue Pierre Costes, auquel avait échu cette responsabilité à la suite du renouvellement général de 2015.

Ensuite, je veux chaleureusement remercier l'ensemble des élus qui se sont exprimés en ma faveur. Leur soutien m'honore et m'oblige. Je m'attacherai à en être digne.

Enfin, je tiens de manière particulière à remercier Pierre Camani pour son engagement à la tête du Département pendant ces onze dernières années. Avec méthode et rigueur, dans la fidélité à ses convictions et dans un souci toujours réaffirmé de rassemblement, il aura su impulser et accompagner le développement du Lot-et-Garonne.

Face aux difficultés, il a mené avec force et détermination, localement et nationalement, le combat pour la ruralité, combat que je compte bien poursuivre.

Avec le concours précieux de Christian Dézalos, il a ainsi pu, grâce aux efforts de tous, de l'administration, de nos partenaires et des Lot-et-Garonnais, restaurer la situation financière de la collectivité départementale.

Son ambition et sa détermination nous auront permis, ensemble, de construire un département plus solidaire et attractif, où il fait bon vivre.

En passant le relais à une nouvelle génération, comme il l'a dit, il a voulu préparer le Lot-et-Garonne de demain. Je m'inscris dans ses pas, avec la volonté de poursuivre sur le chemin engagé, dans un esprit de travail collectif, en apportant ma vision et ma sensibilité personnelles.

Pierre Camani disposera d'une délégation au numérique afin de poursuivre le travail engagé concernant notamment le déploiement du très haut débit. Ce dossier vient de connaître une nouvelle avancée majeure ces jours derniers avec l'accord officiel donné par le gouvernement à la mise en œuvre de la procédure AMEL.

Pour conclure ce préambule, vous me permettrez de saluer avec respect cinq personnalités lot-et-garonnaises pour la confiance qu'elles m'ont témoignée à diverses étapes de mon parcours politique : Gérard Gouzes, Jacques Bilirit, Joël Hocquelet, Matthias Fekl et, bien sûr, Pierre Camani. J'aurai enfin une pensée affectueuse pour mon mari et mes trois enfants qui me donnent au quotidien le bonheur d'avancer dans la vie, tout en nourrissant, à leur manière, mes engagements.

Ma présidence s'inscrira sous le double signe de l'humilité et de l'ambition au service du Lot-et-Garonne

Dans ma vie personnelle comme dans ma vie professionnelle, mon regard se porte à hauteur d'homme et de femme. Ni en surplomb, ni tête basse. C'est avec une grande humilité que j'aborde ce mandat.

Je serai une présidente pleinement engagée dans sa mission.

Je vis depuis plus de 30 ans en Lot-et-Garonne. Si mon arrivée a été le fruit d'un hasard, j'ai en revanche fait le choix de m'y installer, de m'y enraciner et d'y fonder une famille. Comme de nombreux Lot-et-Garonnais, j'ai adopté ce beau et attachant département, comme il m'a adopté. C'est donc naturellement que j'ai décidé de m'y investir. Cet engagement a pris et prend de nombreuses formes, qu'elles soient associatives, bénévoles ou encore politiques.

Ainsi, j'ai été adjointe au maire de Marmande en charge des Affaires sociales, présidente du Centre communal d'action sociale de cette ville. Cette expérience de la gestion locale m'a beaucoup servi dans l'exercice des responsabilités de vice-présidente du Département en charge de la commission des solidarités, qui représente la part la plus importante du budget départemental.

Certes, je n'avais pas imaginé en 2015 assumer les fonctions de présidente du Conseil départemental. Je n'ai jamais eu de plan de carrière politique, je n'ai jamais œuvré en coulisse pour obtenir un poste, quel qu'il soit.

C'est avec une véritable émotion que je me retrouve devant vous aujourd'hui, mais je suis déterminée.

Avec le soutien des membres de la majorité départementale et, pourquoi pas, de l'ensemble de l'assemblée, je saurai faire face aux responsabilités et obligations que ce mandat confère.

Je suis profondément attachée à mon métier d'infirmière-anesthésiste et je crois important de garder un pied dans le monde du travail pour ne pas être déconnectée des réalités de la vie quotidienne. C'est pourquoi je n'abandonnerai pas complètement mon activité professionnelle et continuerai à l'exercer à temps partiel.

Mon élection vient ajouter une étape à mon parcours d'élue. Elle ne constitue pas un aboutissement ou une finalité. Je suis pleinement consciente du travail qui m'attend.

Je serai une présidente de terrain à l'écoute des Lot-et-Garonnais.

À mon sens, rien ne vaut l'échange direct avec les citoyens sur leur lieu de vie. C'est pourquoi, comme je m'y suis engagée, j'irai au-devant des Lot-et-Garonnais afin de recueillir leurs avis et suggestions dans le cadre de visites sur les cantons, à la rencontre des élus, des acteurs socio-économiques et associatifs et de tous les citoyens désireux de dialoguer avec moi.

Par ailleurs, je souhaite rencontrer de manière spécifique les responsables des chambres consulaires pour envisager, avec eux, la poursuite du développement de notre département.

À l'attention des élus locaux, je tiens à dire que le Conseil départemental est – et restera – le premier partenaire des communes et des intercommunalités. Nos interventions ont évolué ces dernières années, elles se sont adaptées aux besoins et à la réalité de la situation, je pense par exemple au déploiement de la fibre optique ou au renforcement du soutien à l'ingénierie avec l'assistance technique.

Elles ont pris en compte les différentes réglementations, notamment la loi NOTRe.

Pour autant, et contrairement à ce qu'affirment certains esprits chagrins, le Département reste la collectivité de proximité privilégiée des communes et des intercommunalités. C'est dans cet esprit que nous avons fait évoluer la conférence des territoires, lieu unique de concertation et d'échange, afin de renforcer les partenariats existants.

Je souhaite lui donner encore plus d'ampleur. À ce titre, le développement de la contractualisation est sans doute un outil à évoquer et éventuellement à développer. La contractualisation permet, en effet, d'ouvrir les voies d'un partenariat négocié, dans le respect et la transparence, offrant une visibilité à court et moyen terme sur des projets de territoire en conciliant les priorités des différents acteurs concernés.

Partenariat, et non tutelle ou injonction. Bien souvent, trop souvent, le Département a été vu par certains comme un tiroir-caisse, comme un guichet, comme une variable d'ajustement budgétaire, comme une ligne de droit de tirage pour financer des projets locaux sans concertation ni prise en compte des priorités fixées par l'assemblée départementale.

Je le dis sereinement, mais solennellement, cette manière de faire n'est pas acceptable, car elle contredit le principe d'indépendance de chaque collectivité et ne permet pas de nouer un partenariat intelligent.

Le Conseil départemental n'assumera pas des factures adressées en catimini, en urgence ou déposées par le biais d'articles de presse.

Nous devons gérer des compétences essentielles pour le devenir et le quotidien de la population ; nous avons élaboré un plan pluriannuel d'investissement ambitieux et je me refuse à devoir augmenter la fiscalité ou à différer des projets départementaux pour financer les projets d'autres collectivités.

Je serai la présidente de tous les Lot-et-Garonnais, animée de convictions fortes.

Ma démarche sera d'abord guidée par l'intérêt général et celui des Lot-et-Garonnais, en veillant à respecter chacun, quelles que soient ses opinions. Ensuite, j'ai l'ambition de poursuivre et d'amplifier les actions déjà engagées en gardant pour boussole le souci de la justice. Celle-ci est au cœur de mon engagement politique. Je n'y renoncerai pas.

Mes responsabilités dans le domaine des solidarités humaines, qu'il s'agisse de l'aide aux personnes âgées et handicapées ou de l'insertion des personnes sans emploi, m'ont permis d'approcher et de comprendre les difficultés de nos concitoyens de tous âges et de toutes conditions. Elles ont ancré en moi une haute idée de la justice que nous devons rechercher dans tous les domaines.

Justice sociale avec une vision positive et inclusive du développement social. La solidarité n'est pas une charge, c'est une chance.

Justice territoriale, car, pour moi, il n'existe pas de Lot-et-Garonnais de seconde zone. Que l'on vive à Boussès ou à Agen, à Villeneuve ou à Tourliac, à Esclottes ou à Marmande, à Nérac ou à Saint-Pé-Saint-Simon, l'accès aux services publics, aux soins, à la culture, à l'éducation ou au sport doit être le même pour tous, sans discrimination.

Je serai une présidente attentive au débat démocratique.

Je m'inscris à la tête d'une majorité de projets.

Vice-présidente depuis 2015, j'ai pu apprécier au plus près le travail de qualité de mes collègues vice-présidents, conseillers délégués et conseillers. Je fais entière confiance à chacun pour continuer dans le cadre des délégations attribuées il y a quatre ans. Ma tâche consistera à donner l'impulsion et à veiller à ce que la mise en œuvre de notre feuille de route se déroule bien, tout en laissant une pleine autonomie d'action à chacun.

La majorité qui vient de me porter à la présidence représente des sensibilités multiples, toutes rassemblées par un objectif commun : le développement de notre département et le bien-être de ses habitants.

Pierre Camani avait fait du dépassement de ces sensibilités une force pour notre département.

J'entends la préserver afin que nous demeurions efficaces.

Notre collectif est une force, notre unité dans les moments délicats est exemplaire et rare.

Je tiens à la saluer et à en remercier chacun des membres de la majorité départementale.

J'ai, en outre, un profond respect pour l'opposition. Je sais ce que veut dire siéger dans la minorité. Comme je l'ai démontré dans le cadre de la commission sociale que je présidais, je serai extrêmement attentive aux remarques et aux propositions de l'opposition.

Élus du département, au-delà de nos préférences politiques, nous avons tous le Lot-et-Garonne au cœur. Je veillerai donc à ce que l'opposition continue à bénéficier, dans le respect des lois et règlements, des moyens auxquels elle peut prétendre pour bien travailler.

L'opposition est un droit en démocratie. La critique est pleinement légitime et nécessaire, y compris quand elle est sévère. Mais la critique doit être argumentée et constructive, sinon elle n'est que posture et jeu politicien. Si elle devait tomber dans ce travers, je n'hésiterais pas à la dénoncer avec fermeté.

Dans les moments difficiles, l'assemblée départementale doit savoir se retrouver à l'image de l'union qui avait prévalu lors du congrès de l'Assemblée des Départements de France à Rennes, à l'automne dernier. Notre combat pour la ruralité n'est d'ailleurs pas terminé. Je le poursuivrai au sein de l'ADF.

Mon engagement vise à façonner un département à visage humain.

Le service public constitue le fondement de notre mission.

Dans notre société tiraillée par l'individualisme et fragmentée par les inégalités de toutes natures, le service public – inscrit dans notre tradition républicaine – est le garant de la cohésion sociale.

Il est, comme disait Jaurès, *« le seul patrimoine de ceux qui n'en ont pas »*. Il nous appartient de le défendre et de le consolider afin que les intérêts privés n'imposent pas leur domination à tout ce qui relève de l'espace commun.

Infirmière-anesthésiste hospitalière, je sais toute l'importance du service public pour nos concitoyens, mais je connais aussi ses difficultés face aux tensions rencontrées dans la société.

Le service public départemental, ce sont des femmes et des hommes engagés pour rendre service.

Les agents départementaux mettent leurs compétences et leur professionnalisme au service de nos concitoyens. Cette famille nombreuse et diverse représente quelque 1 300 agents.

De la puéricultrice à la secrétaire administrative, de l'ingénieur des routes à l'assistant social, du juriste au spécialiste des ressources humaines ou des finances, la palette des métiers (on en recense plus d'une centaine) est tellement vaste que leur énumération serait fastidieuse.

Le service public demeure pour tous le fondement de leur engagement, il en constitue le but et la noblesse. Je fais pleinement confiance aux agents départementaux pour poursuivre demain leur mission, sous l'autorité du Directeur général des services, avec la même passion.

Je serai attentive à l'amélioration continue des conditions de travail et à la qualité du dialogue social. Dans le respect des prérogatives de chacun, je souhaite que, sous la houlette de Marie-France Salles, nous puissions continuer à travailler en bonne intelligence, en ne cachant rien de nos désaccords, mais en s'appliquant à les surmonter pour le bien de tous.

Dans la gestion de notre collectivité, je me montrerai avant tout pragmatique. Nos politiques seront systématiquement évaluées pour en mesurer l'efficience, non de manière strictement comptable, mais objectivement et au regard de leurs incidences sur les populations et les territoires. Nous le devons aux Lot-et-Garonnais.

Plus que jamais, le Département est une collectivité d'avenir.

Depuis des années, il a été la cible de technocrates parisiens qui ont cherché par de multiples moyens à le supprimer. Régulièrement annoncé comme moribond, il a survécu à toutes les attaques, directes ou insidieuses.

Ses fossoyeurs ont voulu ainsi restreindre ses compétences ou le garrotter financièrement pour mieux l'étouffer et le faire disparaître.

Force est de constater que le Département, né de la Révolution, est une institution majeure indispensable à la solidité de l'édifice républicain. Au-delà de ses compétences, il est le meilleur échelon pour garantir un véritable équilibre territorial entre monde rural et monde urbain.

Pour demeurer utile à tous, notre collectivité doit marcher sur ses deux jambes : poursuivre la réalisation des grands projets structurants qui préparent l'avenir et améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Les solidarités humaines et territoriales sont au cœur de notre engagement.

Prenant acte de la loi NOTRe qui a réparti les responsabilités entre les collectivités, j'accorderai une attention toute particulière à l'exercice de nos compétences obligatoires.

Je pense d'abord à l'entretien et à la construction de nos infrastructures routières et ouvrages d'art, conditions de notre attractivité. Sous l'autorité de Patrick Cassany, nous poursuivrons l'aménagement et la modernisation du réseau routier départemental avec notamment la réalisation de la rocade de Marmande, du pont du Mas d'Agenais et d'autres opérations sur les territoires dans la continuité du PPI-routes 2018-2025, adopté en 2018.

Autre enjeu majeur : le développement du tourisme.

Notre département dispose d'un potentiel exceptionnel en la matière. Beaucoup a été fait depuis dix ans et, grâce à l'implication de Jacques Bilirit, nous donnerons plus de force à ce secteur en veillant à ce qu'il bénéficie à tous les territoires. À ce titre, un effort particulier sera consacré au développement du maillage des voies vertes.

En matière d'éducation, je vous soumettrai lors de la première décision modificative du mois de juin un plan destiné à la modernisation de nos collèges, sur lequel a longuement travaillé Nicolas

Lacombe. Je veillerai également à l'élargissement de l'opération *« Du 47 dans nos assiettes »*, plébiscité localement par les acteurs concernés.

Sur le plan des solidarités humaines, dont j'avais jusqu'à présent la responsabilité, je veux affirmer la centralité de cette compétence, non seulement parce qu'elle est obligatoire, mais aussi et surtout parce qu'elle constitue l'ADN des Départements et de la majorité. Christine Gonzato-Roques continuera à s'y impliquer avec passion ; Hélène Vidal aura à cœur de faire de même sur une part essentielle de ce vaste champ.

Dans le domaine des solidarités territoriales, second volet de notre ambition solidaire, je réaffirme l'engagement du Département pour le maintien et le développement de services au public adaptés aux attentes et aux besoins nouveaux de nos concitoyens.

Comme vous le savez, notre rôle est essentiel pour la modernisation des centres de secours et des casernes de gendarmerie et nous avons été parmi les pionniers, au plan national, d'une approche offensive pour lutter contre la désertification médicale.

Après avoir animé la CODDEM (la Commission départementale pour la démographie médicale), initiatrice des maisons de santé pluridisciplinaires, Joël Hocquelet s'implique aujourd'hui en faveur de la mise en route d'un centre départemental de santé.

L'accès aux services publics demeure bien un objectif majeur pour chacun d'entre nous. Le schéma départemental sur le sujet, piloté au titre du Département par Michel Masset, a abouti à des conclusions qui restent d'actualité.

Pour moi, plus que jamais, la ruralité est synonyme d'innovation :

- Innovations dans les domaines agricole et agroalimentaire. Avec Raymond Girardi, nous sommes convaincus que notre département recèle des productions de haute qualité que nous devons toujours mieux valoriser.

- Innovations en matière de développement durable, enjeu d'avenir essentiel. Avec Sophie Gargowitsch, le Département s'engagera résolument pour faire de la transition écologique une réalité concrète.

- Innovations également dans les domaines de la culture, de la citoyenneté et du sport. Grâce à l'implication de très nombreux bénévoles sur le terrain, le Lot-et-Garonne offre le visage d'une ruralité vivante et dynamique. Avec Catherine Joffroy, Daniel Borie et Marcel Calmette, nous ferons de l'animation des territoires une priorité.

Pour que la République garde sa vitalité, nous avons la volonté de mettre le citoyen au centre de la démocratie locale.

Les nouvelles attentes démocratiques et l'évolution du lien entre élus et citoyens nécessitent d'inventer de nouveaux cadres et procédures pour mieux prendre en compte la diversité des expressions.

Les récents mouvements sociaux ont mis en lumière le désir d'une prise de parole nouvelle et d'une meilleure écoute de nos concitoyens.

Le Département a une longue tradition de consultation des Lot-et-Garonnais. Dans cet esprit, Pierre Camani a proposé dès le débat d'orientations budgétaires pour cette année 2019 une série de mesures allant du droit de pétition à la création d'un collège consultatif de citoyens tirés au sort, pour associer davantage les Lot-et-Garonnais à la décision. Un groupe de travail, piloté par Laurence Lamy, sur l'opportunité de mettre en place dès l'année prochaine un budget participatif sera en outre lancé dans les prochaines semaines.

Ces initiatives ont l'ambition d'impliquer largement nos concitoyens.

J'y accorde personnellement beaucoup d'importance et crois en leur réussite à condition que nous les portions tous ensemble. Elles n'ont pas vocation à se substituer à la démocratie représentative, mais bien à la compléter pour la revivifier.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, mon ambition pour le développement du Lot-et-Garonne est grande.

Le Conseil départemental continuera à y prendre toute sa part. Pour ce faire, je m'attacherai – avec mon équipe – à assurer la cohérence de l'action engagée et à l'approfondir. Elle est le gage de la réussite.

Je crois dans les capacités de notre ruralité à inventer et à se transformer, sans jamais se renier.

Je crois dans les talents et le bon sens de nos concitoyens pour continuer à faire du Lot-et-Garonne un département innovant en matière économique, capable – comme il l'a démontré à travers son histoire – d'attirer des populations nouvelles et, tout à la fois, attentif à préserver sa qualité de vie, la beauté de ses paysages et l'authenticité de ses traditions culturelles ou gastronomiques.

Les Lot-et-Garonnais méritent tout notre engagement.

Le mien sera total. Au service du Lot-et-Garonne et de ses habitants.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la PRÉSIDENTE. – Y a-t-il des interventions ? Monsieur Lepers.

Mme LEPERS. – Madame la Présidente chers collègues, tout d'abord, permettez-moi, Madame la Présidente, de vous adresser, au nom du groupe L'Avenir Ensemble, nos félicitations républicaines pour cette élection à la présidence du Conseil Départemental. C'est une mission difficile qui vous est confiée dans un contexte compliqué, notamment pour les départements ruraux comme le Lot-et-Garonne. Nous imaginons sans peine qu'elle doit être votre émotion en ce jour si particulier et nous la comprenons parfaitement.

J'ai, quant à moi, vous l'aurez compris, choisi de représenter nos couleurs pour un scrutin hélas sans surprise. Le résultat étant déjà connu, ma candidature à la présidence, aujourd'hui, relevait bel et bien du symbole. Que les Villeneuvois ne s'inquiètent pas, mon cœur leur appartient.

Il faut voir dans cette candidature une marque de respect envers les citoyens qui nous ont fait confiance et qui souhaitent une alternance rapide à la tête du Département. Elle vient tout simplement réaffirmer notre rejet de la politique menée par la majorité départementale depuis

maintenant plusieurs années et confirmer le dynamisme et la détermination de notre équipe pour les échéances à venir.

Si notre assemblée change aujourd'hui de président, elle ne change pas pour autant de majorité. Ainsi, se prévaloir du renouvellement et de la nouveauté ne suffiront pas à faire oublier les faiblesses de la politique départementale de ces dernières années. Augmentation conséquente des impôts, baisse historique des aides aux collectivités et des régimes de subventions, diminution des investissements sur le réseau routier, politique hasardeuse et coûteuse de transports scolaires, tergiversations néfastes sur des projets structurants… Tout cela reste au crédit de cette majorité.

La question légitime qui se pose donc aujourd'hui est : quel sera véritablement votre cap, Madame la Présidente ? Quelles seront vos réelles priorités, vos ambitions ? Quelle liberté aurez-vous pour imposer votre marque dans notre collectivité ?

Vous inscrire dans la simple continuité de votre prédécesseur serait une grave erreur. Même si la ligne de votre gouvernance semble toute tracée, j'ose espérer que vous saurez vous affranchir de la gestion partisane et peu inspirée de ces derniers mandats. Avec ce changement de présidence, peut-être, pouvons-nous même imaginer être entendus. Espérons donc que vous tiendrez compte des alertes et des propositions qui sont les nôtres.

Madame la Présidente, vous avez l'occasion de changer les manières de faire, de changer les choses. Saisirez-vous cette chance ?

Ces dernières semaines, nous avons parlé à différentes reprises de renouvellement. Très bien ! Alors faisons ce pari ensemble. Aussi, je vous le demande, Madame la Présidente, ne serait-il pas temps de faire évoluer les choses ? La gestion du Département en 2019 ne peut être la même qu'il y a vingt ans. Le contexte social, territorial et financier a changé, les attentes ont évolué. Ne pensez-vous pas que tout cela doit être enfin pris en compte ?

N'est-il pas grand temps, notamment, de questionner sérieusement le rôle du Département dans notre territoire ? De réinterroger ce qui est la place de notre collectivité au service de nos concitoyens, notamment dans une zone rurale comme le Lot-et-Garonne ?

Ne pensez-vous pas qu'il serait enfin temps d'affirmer clairement le soutien et l'engagement du Département sur les grands projets d'infrastructures afin de préserver sa crédibilité, mais aussi de garantir l'avenir du territoire ?

Madame la Présidente, sur beaucoup de sujets, il y a maintenant urgence. Les enjeux face à nous sont grands et les attentes de nos concitoyens tout autant. De véritables défis sont à relever.

Aujourd'hui, vous le savez, les territoires ruraux et leurs habitants sont en souffrance. Grands oubliés des politiques nationales, pour les ruraux, les difficultés s'additionnent entre contraintes budgétaires, enclavement et manque d'infrastructures. Dans ce contexte, le Lot-et-Garonne a besoin d'une voix forte et solide pour se faire entendre et pour défendre ses intérêts. Faites entendre cette voix, là où votre prédécesseur, malgré les nombreuses annonces, a malheureusement échoué.

Soyez, Madame la Présidente, une présidente déterminée. Au sein de la grande Région Nouvelle-Aquitaine – trop grande région – face aux ambitions de la Métropole bordelaise, il vous faudra être forte et intransigeante pour défendre les intérêts qui sont les nôtres.

Soyez, également, la Présidente de l'écoute et du dialogue entre les territoires du département. Développez un véritable partenariat avec les différentes structures et collectivités que cela soit les chambres consulaires, les agglomérations ou encore les communautés de communes. Le Lot-et-Garonne mérite mieux que des rencontres de façade. Le Conseil départemental doit redevenir le véritable animateur et coordonnateur des politiques publiques départementales, retrouver sa place de moteur du développement dans le territoire.

Enfin, soyez, Madame la Présidente, une présidente audacieuse et ambitieuse. À vous, aujourd'hui, de proposer une véritable vision pour notre Département. Ne vous enfermez pas dans des petites stratégies ou de simples affichages politiques. Il vous faut dépasser les artifices et la simple communication pour mettre en place une véritable action au service des Lot-et-Garonnais.

Malgré les difficultés financières et la confiscation de compétences importantes par la loi NOTRe, notre groupe a rappelé à maintes reprises la nécessité de préserver cet échelon départemental et je tiens à le réaffirmer aujourd'hui.

Parce qu'il est un des principaux acteurs de proximité dans nos territoires, le Département est indispensable. Son action dans différents domaines majeurs, que cela soit dans le domaine social, évidemment, mais aussi en matière d'infrastructures, de gestion des collèges, de tourisme, de culture, ou encore d'aide aux collectivités et au monde associatif, est essentielle à notre ruralité. Il nous faut donc, plus que jamais, renforcer l'efficacité de son action et faire preuve d'ambitions.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, fidèles à notre ligne, nous resterons une équipe vigilante et constructive, à l'écoute et au service, avant toute chose, des Lot-et-Garonnais.

Pour le bien du Lot-et-Garonne, de ce territoire et de ses habitants qui nous sont si chers, notre groupe espère de tout cœur que vous réussirez et que, sur tous ces aspects, dans les semaines qui viennent, vous prendrez vos responsabilités.

Je vous remercie.

M. DELBREL. – Madame la Présidente (ça fait tout drôle), mes chers collègues, c'est une journée forcément particulière puisque notre hémicycle joue ce matin à guichets fermés. Je salue la forte délégation marmandaise, conduite notamment par Matthias Fekl, qui est venu en bus à la capitale. Je salue également la sénatrice Christine Bonfanti, qui connaît bien cet hémicycle, et le député Olivier Damaisin.

Wouah, quel suspense ! Digne d'un très bon Hitchcock – remarquez, Alfred n'a pas fait que des bons films -.

Oui, c'était presque insoutenable. Irrespirable. Les mauvaises langues, et il y en a dans cet hémicycle, oui oui, diront que finalement ça s'est joué à pas grand-chose. A 12 voix près. Rendez-vous compte, 12 voix, c'est rien. J'espère qu'il n'y aura pas de recours au TA. À moins que la CGT ne fasse annuler ce CDD de deux ans. Il ne manquerait plus que ça !

Un vote sans surprise, donc, puisque c'était écrit. Les mauvaises langues, décidément, diront que les dés étaient pipés. Et que les jeux étaient faits. Et elles auront raison.

Pour brouiller les cartes, il aurait fallu beaucoup plus de candidats. La Dynamique citoyenne ne voulait pas se prêter à ce jeu, un rien nombriliste, qui consiste, vous l'aurez compris à mesurer en

temps réel, sa cote de popularité au sein même de cette assemblée. Guillaume Lepers, le chef de l'opposition, peut être rassuré, aucune voix de son camp ne s'est égarée en route. La remarque est aussi valable pour Sophie Borderie, la nouvelle présidente du Lot-et-Garonne, qui a fait le plein. Idem pour la Dynamique citoyenne, qui avait décidé, aujourd'hui, vous l'avez compris, de laver plus blanc que blanc.

À l'heure où les femmes et les hommes politiques changent de parti comme de slip, à l'heure où notre pays est soudainement gagné par une « macronite » aiguë, où presque tout le monde est compatible avec tout le monde – à ce titre, la dernière photo du Modem 47 m'a beaucoup amusé… c'est marrant ils sont tous désormais copains comme cochons ! –, à l'heure où les fondations se fissurent, il est réconfortant de noter qu'au sein de notre assemblée les camps qui s'opposent campent sur leurs positions. Le rapport de forces est toujours là. Ouf !

Me voilà rassuré !

Je crois savoir que nos amis de l'opposition avaient un temps imaginé envoyer leur Borderie à eux, Jacques de son prénom, acteur à temps perdu, au feu du scrutin. Il a dû s'excuser ce matin pour cause de tournage. C'eût été drôle. Le dépouillement n'aurait pas manqué de piquant ! Du coup, le nom de Borderie aurait rallié 40 suffrages. Plus deux votes blancs. Marrant, non ? L'opposition n'a pas osé. Et elle a bien fait !

Et c'est Guillaume Lepers qui s'y est collé. Comme pour mieux affirmer – je sais lire entre les lignes – qu'il sera bien candidat en mars 2020 à… Villeneuve-sur-Lot. Et plus si affinités…

Non, on ne badine pas avec une élection présidentielle. On ne rigole pas avec une élection présidentielle. Tout juste peut-on en sourire. C'est un moment solennel qu'il faut respecter.

Et du coup ce vote est devenu historique. Il propulse, pour la première fois de l'histoire de notre vénérable institution, une femme dans le fauteuil de président. Vous nous voyez réjouis. Elle y déloge une autre femme, Line Lalaurie, maire respectée et respectable de Castelmoron, doyenne de notre assemblée – tu ne les fais pas, Line ! – qui, le temps d'un scrutin, s'y est presque vue.

Sophie Borderie, que nous félicitons évidemment pour son élection, succède ainsi à Pierre Camani, mon désormais célèbre voisin de… droite. Je n'y comprends plus rien !

Permettez-moi, au nom du groupe La Dynamique citoyenne, de saluer son parcours et ses onze années à la tête de notre Département. C'est une page qui se tourne. Je voudrais tout simplement le remercier pour ce qu'il est et pour ce qu'il a fait. Son départ l'honore. C'est une décision à la fois courageuse et sincère. Un acte qui lui ressemble. Mais qui interpelle, aussi. C'est une leçon pour nous tous, sur le sens de l'engagement. C'est un signal fort envoyé, à toutes celles et tous ceux qui s'accrochent à leur fauteuil. À leur mandat.

Venons-en à Sophie Borderie, notre nouvelle présidente. La présidente de tous les Lot-et-Garonnais, de tous les cantons, de tous les territoires de notre si beau département. Et elle ne doit pas l'oublier. Avec Nathalie, nous vous avons déjà préparé un agenda spécial pour « Agen 1 ». J'ai vraiment du mal avec le vouvoiement. Tu l'auras compris, Sophie, on t'attend dans notre canton.

J'ai bien écouté – je repasse au vouvoiement – votre discours d'investiture, un vrai discours de politique départementale, avec des mots forts, des messages clairs, de l'émotion, de la passion, de

l'humilité, des axes forts et des chantiers à poursuivre. Je citerai pêle-mêle la fibre optique, le Center Parcs, le campus numérique, le réseau navigable, le tourisme, la mise en place d'un budget participatif, etc. Sans oublier, Madame la Présidente, le projet du stade Armandie, qui va très vite revenir sur la table. Sujet qui divise, qui partage et pourtant brûlant d'actualité, sur lequel les conseillers départementaux que nous sommes vont devoir trancher. Et vite si j'ai bien compris.

Faut-il y aller ? Et à quelle hauteur ? Autant de questions auxquelles nous devrons répondre. Notre groupe y est favorable. Armandie doit se moderniser pour devenir le Grand Stade du Lot-et-Garonne. Nous aurons l'occasion d'en débattre, ici même, très bientôt.

Sophie Borderie à la présidence du Conseil Départemental, c'est un défi, un pari sur l'avenir. Un choix ambitieux. Audacieux. Personnellement, je crois profondément aux bienfaits du turn-over, au renouvellement perpétuel de la classe politique, à la promotion interne aussi…

Sophie, avec Nathalie, nous te souhaitons évidemment le meilleur pour toi, et par ricochet pour le département. En tant que vieux loup de mer de la politique, permettez-moi un conseil pour finir : il est toujours bon et rassurant de s'inscrire dans une forme de continuité quand on succède à quelqu'un, mais il est aussi important d'apporter sa patte, sa touche personnelle, de poser sa griffe sur la fonction. Parmi tous les défis qui vous attendent, qui t'attendent, celui-là sera à mon sens primordial.

Bon courage et bon boulot ! Merci.

M. BILIRIT. – Merci, Madame la Présidente. Comme mes collègues, je souhaite vous adresser mes félicitations pour vous qui devenez aujourd'hui la première présidente du Conseil départemental du Lot-et-Garonne. C'est un moment important et solennel, car cette élection marque un nouveau départ et vous comprendrez qu'il y a pour moi une part d'émotion d'avoir eu l'honneur de proposer la candidature de celle qui dans la vie publique est également ma binôme et, dans la vie privée, une amie. C'est un moment important qui démontre bien que le Conseil départemental possède encore des atouts, que le Département, loin d'être impuissant comme certains se plaisent à l'affirmer, est capable de porter de grands projets structurants pour le Lot-et-Garonne et de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants de ce beau département dans le cadre de ses compétences.

Cette élection, Madame la Présidente, est tout sauf le fruit du hasard et peut se résumer en un mot : le travail. Pendant ces années passées à la tête de la commission du développement social, mais également dans vos autres engagements en particulier à la mairie de Marmande, vous avez pleinement démontré votre capacité à vous emparer des dossiers, et ce sans compter votre temps ni votre énergie. Une commission qui a permis de mettre en lumière votre volonté de tout mettre en œuvre pour apporter la nécessaire attention aux plus fragiles, mais également votre capacité à travailler avec les autres.

Je suis persuadé que vous agirez demain avec le même enthousiasme, au service des Lot-et-Garonnais, à la place qui est désormais la vôtre. Vous pouvez compter sur le plein soutien du groupe de la majorité départementale, unanime derrière vous, pour vous accompagner et travailler à vos côtés, pour bâtir ce Lot-et-Garonne de demain, Lot-et-Garonne plus moderne, Lot-et-Garonne plus solidaire.

Ce changement de présidence va nécessairement impulser une nouvelle dynamique, dans un cadre qui est le cadre du contrat passé avec les Lot-et-Garonnais en 2015, contrat que nous entendons bien honorer, parce que nous devons cela à nos électeurs.

Ceci est d'ailleurs rendu possible puisque Pierre Camani a eu à cœur de passer le relais à un moment où tous les indicateurs budgétaires sont au mieux. Permettez-moi de saluer l'action de Pierre en tant que président et de souligner le courage de sa décision. Des bancs de l'opposition jusqu'à la présidence du Conseil départemental, Pierre – je vais pouvoir te tutoyer maintenant dans cette assemblée –, tu auras su, avec l'ensemble du groupe, tirer ce département vers le haut, avec une constance et une détermination bien résumées par les mots de Gramsci (je sais que tu aimes à le citer) : « Le pessimisme de la connaissance n'empêche pas l'optimisme de la volonté. » Je ne vais pas ici retracer onze années de présidence. Ton action a démontré ton attachement à ce territoire, ta volonté de le défendre, de défendre la ruralité, ton inlassable recherche d'innovation à même de rendre le département attractif. Je ne reviendrai pas sur les motivations qui t'ont conduit à prendre cette décision ; chacun les connaît maintenant ici. Permets-moi de saluer la sincérité de cette démarche et noter son caractère rarissime. Enfin, au nom du groupe de la majorité départementale, je t'adresse mes sincères remerciements pour ces années de travail, pour ton engagement au service des Lot-et-Garonnais. Je sais que tu auras à cœur de poursuivre de travail, de manière différente, dans les nouvelles missions qui sont aujourd'hui les tiennes.

Mes chers collègues, c'est une nouvelle page qui s'ouvre aujourd'hui pour le Lot-et-Garonne. Vous le savez, la marque de fabrique de cette majorité, c'est la collégialité, l'échange, la concertation, mais également un engagement unanime. Je sais, Madame la Présidente, que vous aurez à cœur de poursuivre dans ce même état d'esprit, et les mots que vous venez de prononcer vont bien dans ce sens.

Les chantiers ouverts sont nombreux ; ceux à ouvrir également. Je veux dire aux Lot-et-Garonnais, qui nous regardent ce matin, qu'ils peuvent compter sur une équipe déterminée à les mener à vous côtés.

Belle présidence, Madame la Présidente ! Je vous remercie.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, félicitations très chaleureuses pour cette élection gagnée ! J'ai bien remarqué dans votre discours que vous avez parlé de la rocade de Marmande, du pont de Mas d'Agenais, mais vous n'avez pas parlé des gros travaux et des grandes infrastructures de l'Agenais et du Villeneuvois, c'est-à-dire l'échangeur, le pont de Camélat et tout ce qui concerne la RN21. Alors est-ce que c'est un oubli, une volonté ou un oubli calculé ?

Mme la PRÉSIDENTE. – Je voulais savoir si vous alliez le remarquer.

M. CAMANI. – Mes chers collègues, cette session est un moment particulier, chargé d'émotion, vous l'imaginez aisément en ce qui me concerne. Mais cette émotion est tempérée par la sérénité que me procure le sentiment d'avoir pris une décision de sagesse. Et le sentiment d'avoir accompli mon devoir, en décidant de passer le témoin avant la fin de mon mandat, d'avoir aussi accompli un acte politique positif qui s'inscrit parfaitement dans ma conception de l'engagement et de la responsabilité. Je dois vous dire aussi le bonheur que j'éprouve à voir une femme à la tête du Département.

Je félicite très chaleureusement Sophie Borderie. Elle représente une nouvelle génération qui va désormais avoir en charge la destinée du Département. Elle a beaucoup de courage, de volonté et de détermination aussi. Elle dispose des qualités requises pour exercer ces nouvelles fonctions et de l'expérience nécessaire pour les dominer. Elle sait écouter, composer et trancher !

Je sais qu'elle portera avec conviction et efficacité les dossiers du Département et qu'elle illustrera ici en Lot-et-Garonne, la célèbre phrase du poète « la femme est l'avenir de l'homme ».

Je veux remercier du fond du cœur tous ceux qui m'ont salué. Merci à tous pour vos appréciations chaleureuses. L'opposition a fait de l'opposition… c'est normal… mais rien ne trouve grâce à ses yeux… dommage pour elle !

Je voudrais aussi, et avec la même sincérité, remercier tous les agents du Département, quelle que soit leur fonction dans la collectivité.

Nous, élus, nous savons que sans eux, aucune action publique locale ne peut exister. Nous pouvons être fiers de disposer d'une administration compétente, dévouée et motivée, animée du sens du service public et de l'intérêt général, et consciente du rôle essentiel que joue notre collectivité dans l'espace rural.

C'est le moment de me faire pardonner la pression exigeante que j'ai parfois pu exercer, notamment sur les cadres… Il est vrai que j'étais aussi exigeant avec moi-même…

Avec le recul que me donne ma décision, je ne peux quitter cette fonction sans jeter un regard sur les années qui se sont écoulées.

Quel jugement porter sur ces onze années ? Au-delà des effets de tribunes, regardons objectivement les choses.

La crise de 2008 a eu un fort impact sur le pays et par voie de conséquence sur notre département. Elle a contribué à accélérer les mutations sociologiques, économiques, territoriales et sociétales.

Cette crise, en accentuant les déficits publics, a contribué à inciter l'État à diminuer les dotations aux collectivités et à ponctionner fortement et injustement les Départements, en réduisant les compensations sur les allocations individuelles de solidarité.

Le monde a changé et le département aussi. La métropolisation s'est considérablement renforcée avec la nécessité pour nous, département rural, de transformer cette menace en opportunité.

Le numérique a envahi nos vies, nos échanges, notre économie, notre perception même du monde…

Notre Département a pris la mesure de ces transformations, il s'y est adapté et s'est modernisé. Il n'a pas régressé ! Au contraire. Il est passé de 2008 à 2018, de la 15^{e} à la 21^{e} place dans le classement des départements les plus pauvres ! C'est une réalité statistique incontournable !

Durant cette période, les trois contournements des agglomérations de Marmande, Villeneuve et Agen ont été réalisés. Ainsi que le premier barreau à 2 x 2 voies de la RN21.

Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire et nous avons pris des engagements importants.

Le paysage intercommunal a considérablement évolué et le Département a été un acteur engagé en contribuant notamment à l'émergence de la Communauté d'Agglomération d'Agen. On ne peut pas dire qu'il en a été même les dix années précédentes. Objectivement !

Notre agriculture souffre dans les filières élevage et céréales, mais connaît un beau développement dans la plupart des autres filières. La stratégie de notre plus importante coopérative agricole départementale, qui vise à orienter les productions de ses adhérents vers les cultures à forte valeur ajoutée et sur le bio, est de bon augure… Vous le savez, notre Département fait la course en

tête, en Nouvelle-Aquitaine, dans la production et la transformation bio. La création de retenues collinaires, qui avait connu un fort ralentissement au début des années 2000, est repartie grâce à notre action avec les services de l'État et les filières.

Notre tissu industriel de petites et moyennes entreprises s'est renforcé et son dynamisme fait l'étonnement de nos interlocuteurs extérieurs au Département. J'ai en mémoire les remarques à ce sujet du préfet de Région Lallemand ou de François Duplaix, directeur général de UPSA Global.

Le secteur touristique a aussi connu un fort développement et les projets se bousculent en Lot-et-Garonne. Le parc aqualudique accolé à Walibi ou le Center Parcs (dont le montant de l'investissement représente dix fois le projet Walibi réalisé il y a presque trente ans) en sont les éléments les plus visibles ! Les États généraux du tourisme lancés par Jacques Bilirit ouvrent des perspectives très intéressantes…

Mais cette décennie aura vu aussi l'accentuation des fractures sociales et des fractures territoriales. Le nombre de bénéficiaires de l'APA, de la PCH et du RSA s'est considérablement accru partout en France et singulièrement dans notre département rural, faisant peser d'un poids de plus en plus lourd la faible compensation par l'État des dépenses que nous assumons pour son compte.

Les fractures territoriales ont été renforcées par le reste à charge considérable laissé aux Départements sur les trois allocations individuelles de solidarités. Les départements ruraux ont beaucoup plus souffert de cette situation que les départements disposant d'une métropole ou d'un littoral.

Au sein de l'ADF, j'ai porté le combat des départements ruraux pour une meilleure justice territoriale et fiscale, pour une meilleure compensation de l'État et pour une plus grande péréquation entre Départements. Il y a eu des avancées. Mais elles sont insuffisantes, je le reconnais. Il appartient désormais à Sophie Borderie de continuer le combat et nous serons tous à ses côtés, car ce combat est vital pour le Lot-et-Garonne.

Malgré les difficultés générées par l'accentuation de ces fractures, notre Département tire bien son épingle du jeu.

Parce que nous avons su prioriser.

Parce que nous avons su fédérer.

Parce que nous avons su innover.

Aujourd'hui, notre département peut croire en son avenir. Le nombre de projets privés et publics, leur volume financier global, inégalé dans l'histoire récente du Département, ouvre des perspectives nouvelles. Je veux parler bien sûr des 180 millions d'euros d'investissements sur le Center Parcs et des 300 emplois induits ; des 200 millions d'euros d'investissement dans le numérique et des emplois tout aussi nombreux ; des 60 millions d'euros de l'ENAP et du renforcement de l'attractivité agenaise qu'il générera, pour ne parler que des plus grands dossiers.

Le projet de ferme photovoltaïque porté par Raymond Girardi sur la Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne représente 1 milliard d'euros d'investissement et de nombreux emplois de maintenance.

Je pourrais vous citer à nouveau la liste des investissements privés dans l'agroalimentaire, dans l'aéronautique et dans d'autres secteurs industriels ou agricoles. Mais vous commencez à les connaître par cœur, tant je les ai énumérés.

Oui, dans le concert des départements ruraux, le Lot-et-Garonne tire bien son épingle du jeu et devrait demain bénéficier d'une attractivité nouvelle entre nos deux métropoles.

Notre collectivité a pris toute sa part dans ces projets et je fais confiance à notre présidente pour demain les mener à leur terme et en faire naître de nouveaux.

Notre collectivité a su innover pour poser les bases de notre développement futur avec les projets Agrinove et Campus Numérique, qui représentent chacun des perspectives de développement similaires à celles que pouvait faire espérer l'Agropole il y a trente ans.

Elle a su innover pour améliorer la qualité de vie des Lot-et-Garonnais avec la CODDEM sur la démographie médicale, avec l'opération « Du 47 dans nos assiettes » en faveur d'une meilleure qualité des repas de nos collégiens et du développement des circuits courts agricoles, avec l'opération JOB47 pour mieux insérer dans l'emploi nos bénéficiaires du RSA.

Dans le cadre de nos compétences, nous avons sensiblement modernisé deux services publics de sécurité majeurs dans l'espace rural : les services d'incendie et de secours et les gendarmeries. Ils étaient, pour une grande part, dans un état déplorable en 2008, objectivement. Nous avons mis en pratique des solutions innovantes et soutenables financièrement pour un résultat dont nous pouvons être fiers.

Ce que je retiens aussi de cette décennie, c'est notre gouvernance. Notre marque de fabrique ! La volonté de concerter sur tous les dossiers, Monsieur Lepers ; nous n'avons pas gouverné comme il y a vingt ans. La volonté d'associer l'ensemble des acteurs concernés par nos projets ou nos politiques publiques pour aboutir à des décisions partagées et, de ce fait, plus efficaces.

C'est cette méthode et cette volonté qui nous a permis d'établir une relation de confiance avec nos interlocuteurs et les Lot-et-Garonnais.

Nous pouvons nous féliciter de nos relations avec les chambres consulaires, avec les acteurs du secteur sanitaire et social. Jamais les relations n'ont été aussi fortes avec les associations d'aide à domicile, malgré les difficultés qu'elles traversent parfois. Grâce à ce partenariat, nous avons réussi notre politique de maintien à domicile et contribué à faire du Lot-et-Garonne le 13e département de France où il fait « bien vivre » pour les personnes âgées. Avec les acteurs associatifs, qu'ils soient sportifs, culturels, nous avons aussi bâti des relations solides.

Je ne peux quitter mes fonctions sans remercier du fond du cœur mes collègues de la majorité pour leur soutien et leur accompagnement dans l'exercice de nos mandats. Nous avons démontré notre capacité à rester unis dans les épreuves, et à construire ensemble.

Dans les moments difficiles, jamais une voix n'a manqué. Et aujourd'hui, aucune voix n'a manqué, Sophie. Malgré des débats, parfois passionnés, vous avez su garder ce sens du collectif qui a fait notre force et qui sera la nôtre demain avec Sophie Borderie.

Mes chers collègues, je quitte une responsabilité importante, mais pas mon engagement pour le Lot-et-Garonne.

Je serai, à ma place, avec Caroline Haure-Trochon et nos suppléants, Dany Blanc et Jean Marc Desveaux, toujours prêt à défendre les dossiers de notre canton et de ce département que j'aime passionnément.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme GONZATO-ROQUES. – Madame la Présidente, chère Sophie, aujourd'hui ce que j'aimerais dire, c'est qu'on a salué l'élection d'une femme, jeune. Je voudrais saluer avant tout l'élection d'une personne qui est compétente politiquement et qui présente des qualités humaines indiscutables. D'autre part, j'aimerais dire aussi que dans votre discours, Madame la Présidente, vous avez longuement appuyé sur l'importance du collectif. On vous a demandé par la voix de l'opposition d'être innovante ou d'amener votre patte à cette assemblée. Pierre Camani vient de le dire, il avait déjà insufflé cette importance et cette prévalence du collectif, au-delà des ambitions personnelles et individuelles de chacun. Dans votre discours, vous avez réaffirmé la prévalence de ce collectif, l'importance de s'appuyer sur les compétences de tous, sur l'envie de réussir ensemble au nom de tous les Lot-et-Garonnais. Donc je vous assure de mon soutien et de ma loyauté indéfectible.

Mme la PRÉSIDENTE. – Mesdames et Messieurs, chers collègues, je tiens à vous remercier, les uns et les autres, pour vos prises de parole. Vos félicitations sont autant de marques d'encouragement pour l'action que nous devons conduire. Je vous en remercie très sincèrement. J'ai par ailleurs aussi entendu des interrogations, des conseils, des inquiétudes de certains. J'espère que le travail mené dans un esprit rassembleur saura convaincre de notre volonté d'approfondir le développement du Lot-et-Garonne. Je vous invite donc à juger de la valeur des engagements, pris à la lueur des résultats obtenus. Je serai à l'écoute de tous et ouverte à toutes les propositions de nature à faire avancer notre département. Pour ce faire, je vous invite sans plus tarder à poursuivre notre ordre du jour.

Le délai d'une heure est expiré : il est 11 h 45. Une seule liste a été présentée. Les différents sièges sont donc pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste. Je demande donc que l'annexe au rapport 8010 vous soit distribuée et je vais vous en donner lecture.

Président de droit : Présidente du Conseil départemental : Mme Sophie BORDERIE

Vice-présidents :
* 1er vice-président : M. Patrick CASSANY
* 2ème vice-président : Mme Marie-France SALLES
* 3ème vice-président : M. Jacques BILIRIT
* 4ème vice-président : Mme Christine GONZATO-ROQUES
* 5ème vice-président : M. Raymond GIRARDI
* 6ème vice-président : Mme Catherine JOFFROY
* 7ème vice-président : M. Christian DEZALOS
* 8ème vice-président : Mme Sophie GARGOWITSCH
* 9ème vice-président : M. Daniel BORIE
* 10ème vice-président : Mme Laurence LAMY
* 11ème vice-président : M. Nicolas LACOMBE
* 12ème vice-président : Mme Hélène VIDAL

Membres :
* 1er membre : M. Bernard BARRAL
* 2ème membre : Mme Danièle DHELIAS
* 3ème membre : M. Marcel CALMETTE
* 4ème membre : Mme Caroline HAURE-TROCHON
* 5ème membre : M. Pierre CAMANI
* 6ème membre : Mme Valérie TONIN
* 7ème membre : M. Jean DREUIL
* 8ème membre : Mme Françoise LAURENT
* 9ème membre : M. Joël HOCQUELET
* 10ème membre : Mme Emilie MAILLOU
* 11ème membre : M. Michel MASSET
* 12ème membre : Mme Marylène PAILLARES
* 13ème membre : M. Alain PICARD

* 14ème membre : Mme Nathalie BRICARD
* 15ème membre : M. Christian DELBREL
* 16ème membre : Mme Line LALAURIE
* 17ème membre : M. Christophe BOCQUET
* 18ème membre : Mme Séverine BESSON
* 19ème membre : M. Pierre CHOLLET
* 20ème membre : Mme Louise CAMBOURNAC
* 21ème membre : M. Guillaume LEPERS
* 22ème membre : Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
* 23ème membre : M. Alain MERLY
* 24ème membre : Mme Laurence DUCOS
* 25ème membre : M. Michel PERAT
* 26ème membre : Mme Baya KHERKHACH
* 27ème membre : M. Jacques BORDERIE
* 28ème membre : Mme Patricia SUPPI
* 29ème membre : M. Rémi CONSTANS

Mme la PRÉSIDENTE. – S'agissant des vice-présidents, ils conservent les mêmes attributions, à l'exception de Mme Christine Gonzato-Roques, qui devient vice-présidente au développement social, à l'insertion et à l'habitat, et Mme Hélène Vidal, qui devient vice-présidente en charge des personnes âgées et des personnes handicapées. J'invite M. Patrick Cassany, premier vice-président, à me rejoindre à la tribune.

Mes chers collègues, je lève la séance consacrée à l'élection du président du Conseil départemental et des membres de la commission permanente.

RAPPORT N° 8008

ÉLECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Sophie BORDERIE est élue au scrutin secret avec 26 voix, tandis que Guillaume Lepers recueille 14 voix (deux votes blancs).

RAPPORT N° 8009

DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La proposition de composition est adoptée par 28 voix Pour (groupes Majorité départementale et Dynamique Citoyenne) et 14 abstentions (groupe L'Avenir Ensemble)

RAPPORT N° 8010

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

La lecture de la liste adoptée est donnée par la présidente.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous entamons maintenant la seconde partie de l'ordre du jour et je constate que le quorum de 22 membres est atteint. Y a-t-il des motions déposées ?

M. LEPERS. – Nous avons déposé une motion pour le lac de Caussade.

M. BILIRIT. – La majorité départementale a aussi déposé une motion sur ce sujet.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous les examinerons plus tard et voterons à la fin des rapports. Mes chers collègues, nous allons maintenant procéder au vote des rapports 9007 et 9008 relatifs aux diverses délégations accordées à la commission permanente et au président.

RAPPORT N° 9007

DELEGATIONS DE COMPETENCES A LA COMMISSION PERMANENTE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9008

DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN APPLICATION DES ARTICLES L.3211-2, L.3221-10, L.3221-11, L.3221-12, L.3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9009

DELEGATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PRESIDENT EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE ET DE GESTION DE LA TRESORERIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous vous avons distribué les annexes complétées relatives à la modification de la composition des commissions (rapport 8011), à la modification des représentations du Département au sein d'organismes extérieurs (rapport 8012), et le projet de délibération 8013, complété (désignation des administrateurs pour le Center Parcs). Je propose à l'assemblée de renoncer au scrutin secret pour les nominations et de procéder à toutes les représentations par vote à main levée (article L.3121-15). Les groupes sont-ils d'accord ? Je vous en remercie.

RAPPORT N° 8011

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS SPECIALISEES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8012

MODIFICATION DES REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS SUITE A LA VACANCE DU POSTE DE M. PIERRE COSTES ET A L'ELECTION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8013

CENTER PARCS – RAPPORT MODIFICATIF SUR LA DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DU RIEUCOURT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme la PRÉSIDENTE. – Il convient maintenant d'examiner la motion déposée par les deux groupes concernant le lac de Caussade. En préambule, je tenais à souligner qu'il y a eu un travail de concertation entre les deux groupes, celui de la majorité et l'Avenir ensemble, mais que des points de divergence n'ont pas permis de faire une motion commune. Pour autant, je tiens à souligner que sur plusieurs points, notamment notre volonté de trouver une résolution rapide et sans violence, nous sommes tous d'accord. Pour moi, la situation est un véritable gâchis. Il faudrait très rapidement trouver une solution acceptable pour tous, avec l'ensemble des parties prenantes, sans violence.

M. LEPERS. – Il est dommage que l'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur cette motion. Nous l'avons proposée hier à vos services, on avait réussi à peu près à se mettre d'accord. C'est un

sujet important sur lequel je pense que les élus doivent s'engager. Nous ne sommes pas là que pour parler dans un hémicycle, il faut aussi défendre des choses sur le terrain. J'espère que notre motion sera votée plus largement que celle de votre groupe, parce que je pense qu'elle présente un caractère très intéressant. Par contre, personnellement, je ne peux pas accepter dans votre motion la remise en cause de la chambre d'agriculture. Pour moi, cela ne passera pas. Beaucoup de choses ont été faites dans la difficulté, avec beaucoup de courage, et moi je ne peux pas signer cette motion. C'est dommage parce que, sur ce sujet du lac de Caussade, il faudrait que l'on montre une unité totale des élus du Département.

M. MERLY. – En fait, que reprochez-vous à la chambre ?

M. GIRARDI. – Le Département est une institution, une collectivité importante, et je crois qu'il faut être honnête. Le lac a été fait dans un cadre illégal puisqu'il n'y avait plus d'autorisation de faire. Cela me semble assez naturel que la FNE (France Nature Environnement) ait fait le recours… C'est complètement incompréhensible. Construire un ouvrage dans l'illégalité puisque l'arrêté préfectoral n'existait pas… Il aurait été convenable de faire une étude complémentaire, parce que c'était ce qui était demandé à l'époque, avant d'aller engager des travaux de réalisation. Il me semble que le texte que l'on vous propose est très équilibré. Il met en avant les différents aspects. Le texte proposé par la majorité peut correspondre.

M. MERLY. – Je réponds à mon ami Raymond Girardi pour lui dire que je l'ai connu plus révolté que ça… Certainement qu'il vieillit… On se ramollit un peu. Mais je connais le fond de sa pensée et je suis désolé de lui dire que parfois il faut oser braver l'environnement dans lequel on est… ce qui ne doit pas le gêner beaucoup. En fait, il y a deux problèmes, d'abord la légitimité du lac sur la problématique de l'eau, et je crois qu'il y a là consensus : nous l'avons largement défendu. Ce qui me hérisse, alors que les choses avaient été faites comme elles le devaient, c'est qu'il y ait eu une intervention parisienne – vous savez qu'on les baptise ainsi – d'une minorité qui vient faire pression sur les ministres et qui vient dire à notre place ce qui est bon pour nous. Et là, ça me révolte ! Je ne suis pas d'accord. Nous ne sommes pas des irresponsables, ni les gens qui s'occupent d'agriculture, ni les élus ici. Je ne vois pas pourquoi d'autres que nous décident unilatéralement de ce qui est bon pour le Lot-et-Garonne.

M. CASSANY. – Par rapport à la motion qui est déposée par le groupe de l'opposition, je crois qu'un point pose vraiment problème. C'est le paragraphe concernant le fait que nous manifestions notre incompréhension face à l'ordonnance du tribunal administratif. Si dans une assemblée d'élus comme nous sommes, nous commençons à prendre des motions pour contester les décisions de justice, c'est la porte ouverte à un peu tout et n'importe quoi. Je pense donc que ce paragraphe-là devrait être supprimé. Le premier devoir des élus est de respecter la loi et les institutions judiciaires.

M. GIRARDI. – Je crois effectivement qu'il faut enlever cette partie liée au tribunal administratif, qui me semble malvenue. La principale partie de l'intervention d'Alain Merly est quand même sur la décision prise par le ministre en question, parce que le fond du problème est là. Je tiens à vous rappeler que l'on écrit clairement « regrette la décision unilatérale du ministre… ». Cet aspect est précisé. Je suis prêt, puisque c'est si important, à mettre « condamne » à la place de « regrette ». La règle et la loi ont été respectées : un arrêté préfectoral a décidé de la réalisation de cet ouvrage… et un ministre se place au-dessus des lois (c'est la même chose dans le département voisin de la Dordogne)… Si vous étiez d'accord, nous pourrions mettre « condamne la décision unilatérale du ministre » et cela m'irait bien. À un moment, il faut avoir le courage. On a décidé sur le terrain, avec les services de l'État et les associations (je tiens à rappeler que la Sepanlog, qui est adhérente à la FNE, était favorable au projet tel qu'il a été réalisé). Et c'est la structure nationale de cette structure locale qui prend une décision. Il y a quand même un souci…

Mme DUCOS. – Je pense qu'on est d'accord avec ce que vient de dire Monsieur Girardi. Pour essayer de faire un consensus, on sort la partie « manifestent leur incompréhension », qui pose problème, et vous, vous sortez le chapitre qui regrette l'attitude de la FNE et de la chambre. Nous ne

sommes pas là pour polémiquer sur ce qui aurait dû se faire ou pas. La motion de base avait pour but d'essayer de faire avancer les choses, et je crois que la logique voudrait que l'on soit d'accord. Chacun fait des efforts et l'on fait une motion commune. Ce qui aurait dû être fait est fait.

M. MASSET. – Madame la Présidente, ne nous perdons pas trop dans les détails. Ils sont importants, je l'entends bien. Le message à apporter aujourd'hui est que les élus sont unanimes derrière ce projet. Tel est le fond, le message à faire passer. Ensuite, il ne faut pas trop s'attarder. Majorité ou opposition, je crois que tout le monde a la même lecture. Il faut travailler le texte, mais le message principal est bien celui-là.

M. HOCQUELET. – Sur le mot qui vous bloque concernant la chambre d'agriculture, je crois que cette chambre est une institution, comme le Département en est une, et je rejoins ce qu'a dit Patrick Cassany. Je pense qu'il y a eu, dans la gestion de ce dossier, le fait de passer outre ce qui a été décidé, ce que nous trouvons injuste, et là-dessus nous nous retrouvons, il n'y a pas de problème. C'est le rôle d'un syndicat, je veux bien, mais ce n'est pas un rôle de chambre d'agriculture. Nous ne pouvons pas cautionner cela, je suis désolé. De la même façon que la FNE s'est comportée… comme expliqué. Ils ont eu l'attitude, alors qu'ils sont en responsabilité, de dire : « Continuez, on s'assoit sur ce qui vient d'être décidé. » Le combattre, c'est autre chose. Je veux bien entendre cela de la part d'un syndicat agricole, mais là on parle d'une institution. Ils savent très bien qu'ils ont outrepassé leur rôle… Cela justifie cette phrase qui semble vous ennuyer mais qui ne le devrait pas, franchement.

M. CAMANI. – Madame la Présidente, merci. Je crois que nous sommes ici des gens responsables. Nous sommes tous d'accord sur le fond du dossier, cela a été dit. Nous sommes tous révoltés par la manière dont il a été géré, dont les choses se sont passées. Nous sommes révoltés par l'attitude de FNE national, cela a été dit par Raymond Girardi. Nous regrettons l'attitude de FNE national, qui a généré l'attitude de la chambre d'agriculture. Mais à force d'être jusqu'au-boutiste, on aboutit à des impasses. Aujourd'hui, notre collectivité demande que l'on sorte de cette impasse, et nous demandons la mise en place d'une commission de travail qui réunisse tous les acteurs au sein du Lot-et-Garonne et à laquelle Madame la Présidente participera. Mais quelle sera l'image des élus, investis de leurs prérogatives, s'ils cautionnent une action illégale ? Nous pouvons avoir de la sympathie, mais nous sommes ici dans le cadre d'une collectivité, et j'attire votre attention sur le danger de ne pas mettre en avant le fait que nous regrettons ces attitudes qui nous mènent dans une impasse. Notre collectivité doit jouer son rôle de fédérateur pour faire avancer le dossier. Il y a un consensus sur ce dossier, il y avait un consensus avant, il y a toujours un consensus aujourd'hui, parce que l'enjeu est la destruction ou pas du lac de Caussade. Aujourd'hui, si l'on respecte la réglementation, il faut détruire ce lac et remettre le site en état. Nous n'en voulons pas, clairement. Pour y arriver, allons-nous appeler à sortir les fusils ou est-ce que nous nous mettons autour de la table pour faire en sorte de trouver une solution ? On va trouver une solution si vraiment tout le monde joue son rôle. Donc je pense que, du point de vue démocratique, nous devons, vis-à-vis de tous nos concitoyens, avoir une position mesurée par rapport à ce qui se passe en Lot-et-Garonne. Mais encore une fois, il y a l'attitude des extrémistes de tout bord.

M. CHOLLET. – Une petite remarque et un constat. Voyez la difficulté que nous avons, dans nos assemblées, à valider ou à accepter des décisions très verticales, très jacobines, alors qu'un travail de fond a été fait sur le terrain. C'est un point fondamental. Dans notre évolution démocratique, c'est l'un des points qu'il faut prendre en compte par rapport à une gestion collective et nationale plus que départementale. Le constat, c'est que ce dossier a mal fonctionné du côté des services de l'État, parce que le travail de fond a été fait, remarquablement, par les services de l'État localement pour valider la pertinence de ce projet, avec la chambre de l'agriculture, qui n'est pas du tout en cause, ce n'est pas le problème. Mais la discordance a été au niveau de la décision administrative étatique. Je profite de la présence d'Olivier Damaisin et de Christine Bonfanti, nos représentants nationaux, pour leur dire que sur ce dossier-là, les services de l'État ont dysfonctionné. Il faut le dire et laisser ce lac en place. Sur tous les autres dossiers qui arriveront ensuite, il faudra être plus vigilant et plus présent sur les sites pour être en accord avec le travail fait par les services de l'État.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avant toute intervention complémentaire, je vous propose une suspension de séance de deux ou trois minutes afin d'essayer de trouver un texte commun pour statuer dessus.

Suspension de séance.

Mme la PRÉSIDENTE. – Après discussion, a priori nous avons trouvé un terrain d'entente sur cette motion en modifiant l'avant-dernier paragraphe : « regrette l'impasse dans laquelle on se trouve actuellement, à savoir une situation d'illégalité préjudiciable et difficilement compréhensible au regard de l'intérêt du projet ». Tout le monde est-il d'accord cette modification ?

M. SUPPI. – Donc vous modifiez la motion de l'Avenir ensemble ?

Mme la PRÉSIDENTE. – Oui, et cela deviendrait la motion de l'ensemble des élus du Conseil départemental. Passons au vote de la motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? *(40 voix pour et 2 abstentions : Mmes Gargowitsch et Gonzato-Roques).*

L'ordre du jour est épuisé. Je lève la séance et vous remercie.

La séance est levée à 12h25.

SESSION D'INSTALLATION
17 MAI 2019

_____

MOTION N°1
DEPOSE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE
RELATIVE AU PROJET DU LAC DE CAUSSADE

En vertu de l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2018, l'autorisation a été donnée de créer et d'exploiter une retenue d'eau partagée sur le territoire de la commune de Pinel-Hauterive dans le canton du Livradais, en Lot-et-Garonne. Le projet du Lac de Caussade, lancé il y a vingt ans, vise à maintenir un débit raisonnable du Tolzac pendant les quatre saisons, tout en assurant la préservation de la faune et de la flore le long du cours d'eau et en favorisant en aval une agriculture nouvelle et diversifiée.

Compte tenu de la rigoureuse sècheresse de l'été 2018 et de la répétition probable d'épisodes similaires de chaleur, il devient nécessaire de finaliser cette opération permettant d'anticiper le changement climatique et son corollaire, le réchauffement de la planète, de plus en plus perceptible dans notre département.

Ce projet d'utilité publique conforte les conclusions du rapport relatif à la ressource en eau présenté en juin 2018 par le député Adrien Morenas devant la commission du développement durable de l'Assemblée nationale. Celui-ci précise que s'opposer à l'irrigation *« va plutôt à l'encontre des objectifs de préservation de la nature et de la biodiversité »*. Il apparaît ainsi que le projet du lac de Caussade s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs des Assises nationales de l'eau.

Aussi, les Conseillers départementaux du Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

• **REGRETTENT** la décision unilatérale des Ministres rendue l'automne dernier invalidant l'arrêté précité, prise en l'absence de concertation avec les acteurs locaux et source d'insécurité juridique

• **DEPLORENT** les contradictions entre les services de l'Etat sur le plan local et au niveau national préjudiciables à l'aboutissement d'un dossier vital pour l'agriculture locale qui faisait l'unanimité ;

. REGRETTENT l'attitude de la FNE et de la Chambre d'agriculture qui a conduit le dossier dans l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement, à savoir une situation d'illégalité préjudiciable et difficilement compréhensible au regard de l'intérêt du projet ;

• **DEMANDENT** aux services de l'Etat d'organiser, dans le meilleurs délais, une table ronde rassemblant l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver une issue conforme aux lois et règles en vigueur et aux défis posés à l'agriculture lot-et-garonnaise, forte de la diversité de ses productions et de sa tradition d'irrigation.

(Motion amendée)

SESSION D'INSTALLATION

17 MAI 2019

MOTION N°2
déposée par les Conseillers départementaux du groupe « L'Avenir Ensemble »
RELATIVE AU PROJET DU LAC DE CAUSSADE

En vertu de l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2018, l'autorisation a été donnée de créer et d'exploiter une retenue d'eau partagée sur le territoire de la commune de Pinel-Hauterive dans le canton du Livradais, en Lot-et-Garonne. Le projet du Lac de Caussade, lancé il y a vingt ans, vise à maintenir un débit raisonnable de la rivière Tolzac pendant les quatre saisons, tout en assurant la préservation de la faune et de la flore le long du cours d'eau et en favorisant en aval une agriculture nouvelle et diversifiée.

Compte tenu des rigoureuses sècheresses, notamment celle de l'été 2018, et de la répétition probable d'épisodes similaires de chaleur, il devient nécessaire de finaliser cette opération permettant d'anticiper le changement climatique et son corollaire, le réchauffement de la planète, de plus en plus perceptible dans notre département.

Ce projet d'utilité publique conforte les conclusions du rapport relatif à la ressource en eau présenté en juin 2018 par le député Adrien Morenas devant la commission du développement durable de l'Assemblée nationale. Celui-ci précise que s'opposer à l'irrigation *« va plutôt à l'encontre des objectifs de préservation de la nature et de la biodiversité »*. Il apparaît ainsi que le projet du lac de Caussade s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs des Assises nationales de l'eau.

Aussi, les Conseillers départementaux du Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

• **REGRETTENT** la décision unilatérale des Ministres rendue l'automne dernier invalidant l'arrêté précité, prise en l'absence de concertation avec les acteurs locaux et source d'insécurité juridique ;

• **DEPLORENT** les contradictions entre les services de l'Etat sur le plan local et au niveau national préjudiciables à l'aboutissement d'un dossier vital pour l'agriculture locale qui faisait l'unanimité ;

• **MANIFESTENT LEUR INCOMPREHENSION** face à l'ordonnance du tribunal administratif de Bordeaux en date du 30 novembre 2018,

• **DEMANDENT** aux services de l'Etat d'organiser, dans les meilleurs délais, une table ronde rassemblant l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver une issue conforme aux lois et règles en vigueur et aux défis posés à l'agriculture lot-et-garonnaise, forte de la diversité de ses productions et de sa tradition d'irrigation. Pour ce faire, la réalisation rapide d'une étude complémentaire ciblée semble opportune.

(Motion abandonnée au profit de la motion n°1 après amendement)

Motion amendée et adoptée

SESSION D'INSTALLATION

17 MAI 2019

MOTION N°1 RELATIVE AU PROJET DU LAC DE CAUSSADE

En vertu de l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2018, l'autorisation a été donnée de créer et d'exploiter une retenue d'eau partagée sur le territoire de la commune de Pinel-Hauterive dans le canton du Livradais, en Lot-et-Garonne. Le projet du Lac de Caussade, lancé il y a vingt ans, vise à maintenir un débit raisonnable du Tolzac pendant les quatre saisons, tout en assurant la préservation de la faune et de la flore le long du cours d'eau et en favorisant en aval une agriculture nouvelle et diversifiée.

Compte tenu de la rigoureuse sècheresse de l'été 2018 et de la répétition probable d'épisodes similaires de chaleur, il devient nécessaire de finaliser cette opération permettant d'anticiper le changement climatique et son corollaire, le réchauffement de la planète, de plus en plus perceptible dans notre département.

Ce projet d'utilité publique conforte les conclusions du rapport relatif à la ressource en eau présenté en juin 2018 par le député Adrien Morenas devant la commission du développement durable de l'Assemblée nationale. Celui-ci précise que s'opposer à l'irrigation *« va plutôt à l'encontre des objectifs de préservation de la nature et de la biodiversité »*. Il apparaît ainsi que le projet du lac de Caussade s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs des Assises nationales de l'eau.

Aussi, les Conseillers départementaux du Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

• **REGRETTENT** la décision unilatérale des Ministres rendue l'automne dernier invalidant l'arrêté précité, prise en l'absence de concertation avec les acteurs locaux et source d'insécurité juridique ;

• **DEPLORENT** les contradictions entre les services de l'État sur le plan local et au niveau national préjudiciables à l'aboutissement d'un dossier vital pour l'agriculture locale qui faisait l'unanimité ;

• **REGRETTENT** l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement, à savoir une situation d'illégalité préjudiciable et difficilement compréhensible au regard de l'intérêt du projet ;

• **DEMANDENT** aux services de l'État d'organiser, dans le meilleurs délais, une table ronde rassemblant l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver une issue conforme aux lois et règles en vigueur et aux défis posés à l'agriculture lot-et-garonnaise, forte de la diversité de ses productions et de sa tradition d'irrigation.

Motion adoptée.

Pour : 40

Abstention : 2 (Mmes Gargowitsch et Gonzato-Roques)

=> NAT absentéisme

LISTE EMARGEMENT

REUNION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2019

M. BARRAL Bernard	Mme BESSON Séverine	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques (Abst (Pouvoir à Mme Besson))	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie (Pouvoir Abst)	M. CALMETTE Marcel	M. CAMANI Pierre	Mme CAMBOURNAC Louise	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre
M. CONSTANS Rémi	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie
M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas

Mme LALAURIE Line	Mme LAMY Laurence	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel	M. MÉRLY Alain
Mme PAILLARES Marylène	M. PERAT Michel	M. PICARD Alain	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	Mme VIDAL Hélène

Approbation des débats de la session du 17 mai 2019

Fait le 22 novembre 2019

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

La Secrétaire de séance,

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Imprimé en décembre 2019

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE